

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

· 1.1 Identificateur de produit

 · Nom du produit **tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Colle

· 1.3 Producteur/fournisseur :

 tesa SE
Hugo-Kirchberg-Str. 1
D-22848 Norderstedt
Allemagne

Tel.: +49-40-88899-101

· Service chargé des renseignements

:

 tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité
dirk.lamm@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-2977

Dr. Dirk Lamm

 tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité
jessica.erwin@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954

Dr. Jessica Erwin

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

 tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, D-22848 Norderstedt
à temps fermés: +49-40-88899-0 où +49-40-88899-9111
Deutschland:

Giftinformationszentrum-Nord (GIZ-Nord)

 Pharmakologisch-toxikologisches Servicezentrum im Zentrum Pharmakologie und
Toxikologie der Universitätsmedizin Göttingen,

Georg-August-Universität, Göttingen

Tel: 0551/19240 (24-Stunden erreichbar)

Tel: 0551/383180 (für medizinisches Fachpersonal)

Oesterreich, Wien (Vienna):

Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre)

Allgemeines Krankenhaus Waehringer Geurtel 18-20, Vienna 1090

Telephone: +43 1 40 400 2222

Fax: +43 1 40 400 4225

E-mail: viz@meduniwien.ac.at

Web site: www.giftinfo.org

Schweiz, Zurich:

Centre Suisse d'Information Toxicologique

(Swiss Toxicological Information Centre)

Freiestrasse 16, CH-8032 Zurich

Telephone: +41 44 251 66 66

 Emergency telephone: +41 44 251 51 51 (145 from within Switzerland and
Liechtenstein)

Fax: +41 44 252 88 33

E-mail: info@toxi.ch

Web site: http://www.toxi.ch

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 1)



GHS07

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

 naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P)
acétate de méthyle
cyclohexane
n-hexane

Mentions de danger

 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

 P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 2)

- Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 79-20-9 EINECS: 201-185-2	acétate de méthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur ⚠ Flam. Gas 1, H220 ⚠ Acute Tox. 3, H331 Press. Gas (Comp.), H280	<25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane liquéfié ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<25%
EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P) ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<25%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<2,5%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<2,5%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2	cyclohexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<2,5%
CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6	n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Repr. 2, H361f; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<1%

- SVHC exempt de SVHC ou < 0,1 %
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu not applicable
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales : Éloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Engourdissement
May cause drowsiness.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 3)

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut être dégagé en cas d'incendie :
oxydes d'azote (NO_x)
oxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Empêcher l'accès de personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**



Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.



Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.
Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.
Storage location and storage conditions must comply with the rules for handling and storage of substances and preparations of the WGK 3. Any site-specific regulatory requirements must be fulfilled.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les matières inflammables
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient bien fermé.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

79-20-9 acétate de méthyle	
VME	Valeur momentanée: 760 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme: 610 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
106-97-8 butane, pur	
VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle	
VME	Valeur à long terme: 1400 mg/m ³ , 400 ppm
110-82-7 cyclohexane	
VME	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 375 ppm Valeur à long terme: 700 mg/m ³ , 200 ppm (11)
110-54-3 n-hexane	
VME	Valeur à long terme: 72 mg/m ³ , 20 ppm R2

- **Indications complémentaires :** Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.

· Protection respiratoire :

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Use breathing filter A2



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :



Gants résistant aux solvants

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 5)

- **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
use solvant stable gloves.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Aspect:**
 - **Forme :** Aérosol
 - **Couleur :** jaune clair
 - **Odeur :** De type solvanté
 - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Modification d'état**
 - **Point de fusion :** non déterminé
 - **Point d'ébullition :** -44 °C
- **Point d'éclair :** -97 °C
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.
- **Température d'inflammation :** 245 °C
- **Température de décomposition :** Non déterminé.
- **Auto-imflammabilité :** Le produit n'est pas spontanément inflammable.
- **Danger d'explosion :** Non déterminé.
- **Limites d'explosivité :**
 - **inférieure :** 1 Vol %
 - **supérieure :** 16 Vol %
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 8.300 hPa
- **Densité à 20 °C:** 0,72 g/cm³
non déterminée
- **Densité relative.** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** non ou peu miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :**
 - **dynamique :** Non déterminé.
 - **cinématique :** Non déterminé.
- **Teneur en solvants :**
 - **solvants organiques** 78,4 %
- **Teneur en substances solides :** 20,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux connu.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

naphta léger (pétrole), hydrotraité (Note P)

Oral	LD50	2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (Rabbit)
Inhalatoire	LC50/ 4 h	54 mg/l (Rat)

110-82-7 cyclohexane

Oral	LD50	12.705 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la**

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 7)

· directive CEE No 76/464 CEE :

libre de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, Cr6+)

Free of Polybrominated Biphenyls (PBBs) and Polybrominated Diphenyl Ethers (PBDEs) according to RoHS Directive.

· Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 3 (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
HP 3	Inflammable
HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 14	Écotoxique

· Information supplémentaire sur la numéro des déchets:

Tenez compte, que la déclaration d'un numéro des déchets doit être conforme aux directives européennes Nos. 2000/532/CE et 75/442/CEE (Catalogue européen des déchets) et spécifique à la branche. La Classification mentionnée ci-dessus n'est qu'une proposition possible.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé : acétate d'éthyle

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	AÉROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, inflammable

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	2 5F Gaz. 2.1
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	2.1 2.1
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	
	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin : 	
	Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Code · Segregation Code 	
	Attention: Gaz. - F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	
	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	
	Réglementation de quantités limitées pour ADR et IMO pour emballages jusqu' à 30 Kg (poids total). ID 8000 Consumer commodity (Produit de consommation) pour transport aérien de produit finis dans emballages jusqu' à 30kg possible (poids total).
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	
	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 2 D
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	
	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 9)

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas

150 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut

500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3, 57

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· Règlement en cas d'incident :

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

· Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	0,3
III	11,3
NK	66,6

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 3 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 3) : très polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :

tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 13.03.2019

Numéro de version 54

Révision: 13.03.2019

Nom du produit tesa 60022 Spray Glue EXTRA STRONG

(suite de la page 10)

- **Contact :** tesa SE: Dr. D. Lamm, Phone: +49-40-88899-2977, Email: dirk.lamm@tesa.com
tesa SE: Dr. A. Koeth, Phone: +49-40-88899-3938, Email: anja.koeth@tesa.com
- **Acronymes et abréviations:** ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**